



# P.P.B.F.

PASSION PETANQUE BELGE FRANCOPHONE

## RÈGLEMENT

Suite au Covid19 et à ses contraintes pour la pratique de notre sport, la F.B.F.P. a décidé d'organiser cet été une compétition baptisée P.P.B.F.

Pourquoi P.P.B.F. : parce que nous sommes inspirés de la formule du P.P.F. organisé par la France ; bien sûr, c'est adapté à notre niveau de petite fédération.

Pourquoi en doublettes mixtes : parce qu'organiser un concours Dames séparé de celui des Messieurs est risqué du fait que souvent leur nombre d'équipes est faible et ne rentrerait dès lors pas dans les critères du règlement.

### PARTICIPATION

#### Article 1.

Les joueurs et joueuses y participant sont soumis au règlement international du jeu de pétanque (R.I.J.P.) et au règlement disciplinaire.

Le P.P.B.F. est ouvert à tous les joueurs et joueuses régulièrement affiliés à la F.B.F.P., mais également à la P.F.V. ou à une fédération étrangère et non suspendus.

Le P.P.B.F. est ouvert à tous les clubs des provinces francophones et chaque journée qualificative est organisée à la même date, quelle que soit la province. Par province et par date, un seul club se verra attribuer une journée qualificative.

Dans le cas de participation de joueurs licenciés à des fédérations étrangères affiliées à la F.I.P.J.P., ceux-ci devront se conformer au règlement sportif de la F.B.F.P.

Pour chaque journée qualificative, les joueurs (ses) peuvent s'aligner au choix dans les différentes provinces participantes.

#### Dates des 8 journées qualificatives

##### Pour tout joueur (se)

- 1) Samedi 3 juillet
- 2) Samedi 10 juillet
- 3) Dimanche 18 juillet
- 4) Dimanche 25 juillet
- 5) Samedi 31 juillet
- 6) Dimanche 8 août
- 7) Samedi 21 août
- 8) Dimanche 5 septembre

##### Pour tout vétéran

- Mercredi 7 juillet
- Mercredi 14 juillet
- Mercredi 28 juillet
- Mercredi 4 août
- Mercredi 11 août
- Mercredi 18 août
- Mercredi 25 août
- Mercredi 1<sup>er</sup> septembre

## Article 2.

Chaque club candidat à une journée qualificative organisera celle-ci dans le respect des 2 règles ci-dessous :

- MINIMUM 10 équipes inscrites ;
- Limite du nombre d'équipes participantes selon les instructions en vigueur suite au Covid19 (MAXIMUM 50 équipes).

Il s'engage à respecter et à faire respecter les protocoles sanitaires mis en place par les autorités compétentes en vigueur au jour de la compétition. La responsabilité de la F.B.F.P. n'est pas engagée en cas de non-respect de ces règles.

Le club organisateur s'engage à communiquer le nombre et la composition des équipes présentes (nom, prénom et n° de licence) ainsi que le classement de la compétition.

Le club organisateur désignera un membre responsable de la compétition et communiquera ses coordonnées (nom, prénom, gsm, adresse mail) à la présidente sportive fédérale afin de faciliter les contacts.

## COMPOSITION DES EQUIPES

### JOURNEES QUALIFICATIVES

## Article 3.

La compétition se joue en doublettes mixtes et les équipes doivent être constituées de joueurs(ses) régulièrement affiliés à la F.B.F.P. ou à la P.F.V. ou à une autre fédération étrangère et non suspendus (la liste des joueurs suspendus sera envoyée aux clubs).

La présentation des licences est obligatoire.

Pour chaque journée qualificative, les joueurs (ses) ont la possibilité de s'aligner dans les différentes provinces participantes. Les doublettes ne sont pas immuables, un (e) joueur(se) peut changer de partenaire.

De par leur participation, les joueur (ses) s'engagent à participer à la journée finale. Si un joueur (se) ne peut y participer pour un motif grave, il (elle) le communiquera à la Présidente sportive Fédérale qui statuera sur le bien-fondé du désistement, les motifs et les documents probants. Le joueur (se) sera alors remplacé par un joueur (se) désigné dans l'ordre du classement.

Cependant, seules les équipes homogènes F.B.F.P. composées de joueurs porteurs de la licence A participent au classement P.P.B.F.

A l'issue de chaque journée qualificative, le classement provisoire sera établi et publié sur le site de la F.B.F.P.

## JOURNEE FINALE

### Article 4.

A l'issue du classement final des 8 journées, les 16 premiers Messieurs et les 16 premières Dames seront qualifiés pour la journée finale.

Celle-ci se jouera en intérieur le jeudi 7 octobre 2021 pour les vétérans et le dimanche 10 octobre pour les autres.

Le (la) premier (ère) joueur (se) classé (e) à l'issue des 8 journées qualificatives choisit son (sa) partenaire issu de la liste du classement final. Ensuite, c'est le (la) joueur (se) le (la) mieux classé (e) qui effectue la même démarche jusqu'à constituer les 16 équipes de la journée finale.

Une tenue identique est souhaitable pour la journée finale.

La composition des poules du 1<sup>er</sup> tour et des  $\frac{1}{4}$  de finale se fera par tirage au sort. Les gagnants de poules constitueront la 1<sup>e</sup> catégorie et les perdants la 2<sup>e</sup> catégorie. Ensuite,  $\frac{1}{4}$  de finale,  $\frac{1}{2}$  finale et finale.

### Article 5.

La F.B.F.P. prend en charge la dotation de la journée finale. Toutes les équipes seront récompensées.

Tableau des récompenses par équipe

	1 <sup>e</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie
Vainqueurs	500 euros	180 euros
Finalistes	400 euros	160 euros
Demi-finalistes	250 euros	130 euros
Quart-finalistes	200 euros	100 euros

## DEROULEMENT DES JOURNEES QUALIFICATIVES

### Article 6.

Le club organisateur doit prendre les inscriptions à l'avance et les clôturer au plus tard la veille afin de respecter les règles imposées par le Covid19.

Une mise de 12 euros maximum par équipe sera demandée.

La formule de jeu est Gagnants contre Gagnants (voir fichier Excel en annexe).

Les récompenses seront les mises des joueurs augmentées au moins de 10 %, à la convenance du club organisateur. Les organisateurs s'engagent à récompenser les joueurs (ses) à concurrence de la moitié + 1 des équipes participantes.

A l'issue du tournoi, le club organisateur établira le classement des équipes et l'enverra dans les 24 heures à la Présidente sportive Fédérale par mail ([fran.dupont@skynet.be](mailto:fran.dupont@skynet.be)). Celle-ci établira le classement provisoire du P.P.B.F.

## BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS P.P.B.F.

### Article 7.

4 victoires	12 points
3 + victoires (équipes battues au 4e tour)	8 points
3 victoires	4 points
2 victoires	2 points

En cas d'égalité au classement, le joueur ayant marqué le plus de points dans les concours réunissant le plus grand nombre d'inscrits sera prioritaire. Cette mesure tend à favoriser les joueurs qui participent au plus grand nombre de journées qualificatives.

Si l'égalité persiste, le nombre de victoires primera.